

La lettre d'information de Chemins du Nord Pas de Calais-Picardie,

association pour la défense
des chemins ruraux

n°15
avril
2018



EDITO du Président :

Notre président Bruno CALLENS a souhaité, pour des raisons personnelles, arrêter son mandat, aussi, en attendant l'élection d'un nouveau président, j'en assure l'intérim.

Fidèle dans mes convictions de l'intérêt des chemins ruraux depuis l'origine avec "Chemins de l'Aisne", puis "Chemins de Picardie", et maintenant "Chemins du Nord Pas de Calais-Picardie", le bébé a grandi. Il a aussi grossi, fort de ses 6 salariés, et est devenu référent dans son domaine. Nos chemins ruraux sont comparables aux zones humides que l'on a asséchées voilà plusieurs dizaines d'années pour s'apercevoir aujourd'hui de leur intérêt pour les écosystèmes, la biodiversité, en un mot "la vie". Mon vœu le plus cher : ne pas avoir ce même constat dans quelques décennies pour nos chemins ruraux alors travaillons à les défendre !

Le Vice-président
Patrick ERCOLESSI



DOSSIER

Les actions sur les chemins pour les beaux jours... on vous accompagne !



Chemins du Nord Pas de Calais-Picardie, en parallèle de l'opération de recensement des

chemins ruraux, propose également des actions d'aménagement ou de valorisation : "Tous en chemin!", "Le Mille-pattes" et également l'appel à projets "La Nature en chemins" de la Région pour lequel elle a été désignée référent technique.

"La Nature en chemins"

La Région Hauts-de-France propose une aide financière à hauteur de 50% pour des projets de plantations de haies, d'arbres fruitiers et/ou d'implantations de couverts herbacés le long des chemins ruraux. Les porteurs de projets (généralement des communes) peuvent être conseillés par l'association pour le montage du dossier.

N'hésitez donc pas à vous rapprocher de Chemins du Nord Pas de Calais-Picardie pour avoir plus de renseignements et ainsi pouvoir déposer un projet avant le 30 mai 2018.

"Le Mille-pattes"

Ou comment programmer un retour d'école amusant pour les enfants au mois de juin 2018!

Cette seconde opération souhaite promouvoir l'intérêt des chemins ruraux en terme de circulation douce.

Le principe est donc d'envisager un circuit pour emprunter les chemins ruraux à pied depuis l'école jusqu'à la commune.

Si cette opération vous intéresse et que l'école ou le regroupement scolaire se situe à une distance raisonnable (bien évidemment!), n'hésitez pas à vous inscrire, sur notre site internet. L'association pourra vous apporter ses conseils.

"Tous en chemin!"

Du 5 au 14 octobre 2018, 10 jours pour choyer les chemins des Hauts-de-France !

L'objectif est de mobiliser les acteurs des chemins : les usagers, les habitants, les riverains, les associations locales et même les enfants pour agir sur un ou plusieurs chemins ruraux. Les chantiers mis en œuvre peuvent concerner l'entretien léger des abords ou une réouverture plus importante, un nettoyage des déchets, une exposition, etc. tant que les chemins sont à l'honneur !

« Tous en chemin ! », c'est l'occasion d'impliquer les citoyens dans la préservation du patrimoine communal tout en créant un rendez-vous convivial et intergénérationnel.

Alors n'attendez pas et inscrivez-vous à cette opération régionale depuis notre site internet !

(www.naturagora.fr onglet Chemins du Nord Pas de Calais-Picardie)

Rubrique juridique qui fait quoi ?!



Les chemins ruraux sont propriétés de la commune, ils relèvent donc de la compétence du maire mais le conseil municipal a également son mot à dire pour leur gestion.

Le maire : il est chargé d'exécuter les délibérations prises par le conseil municipal mais surtout, en tant qu'officier de police judiciaire, il doit appliquer son pouvoir de police. En effet, comme le rappelle l'article L.161-5 du code rural et de la pêche maritime, il est chargé de la police et de la conservation des chemins ruraux.

Le conseil municipal : il a un pouvoir de décision sur la gestion de ce patrimoine. Cela signifie que les conseillers interviennent sur les questions relatives à la création de chemins, à l'entretien, au financement ainsi qu'à la suppression.

Rencontres sur les chemins

Le Lierre terrestre, petit mais costaud !

Le Lierre terrestre est une espèce très commune qui rampe au sol et présente de petites fleurs violettes. Utilisé depuis l'Antiquité, il présente à la fois des vertus médicinales (infusions contre l'asthme, les bronchites chroniques, les sinusites...) et des vertus culinaires et nutritives (vitamines A et C, utilisation des feuilles en salades et de la plante pour des boissons).

Alors si petit le Lierre terrestre ??



Le Portrait

Frédéric DE BONNIERES,
trésorier

Frédéric est agriculteur de profession et chasseur par passion. Trésorier de la Fédération des chasseurs du Pas de Calais, il héberge en outre dans sa propre ferme le centre de sauvetage de la perdrix grise du département. Fort de ses convictions et de celles de sa fédération, il a tout naturellement intégré l'association lorsque celle-ci s'est étendue sur le Nord-Pas de Calais et s'est proposé pour la fonction de trésorier adjoint puis trésorier depuis peu.



Actualités

L'équipe technique à nouveau au complet !

Après une période sans salarié pour le département du Pas de Calais, l'association a trouvé un candidat motivé par la thématique des chemins ruraux et intéressé par le dispositif de recrutement offrant des perspectives de formation.

Ainsi, depuis le 13 mars, l'association compte un membre en plus dans son équipe : Jérémy BLIN, 21 ans. Après plusieurs semaines de formation auprès de la gestionnaire, il est prêt à s'installer dans les locaux de la Fédération des Chasseurs du Pas de Calais et à parcourir le département pour recenser les chemins ruraux.

Le 16 mars, l'association a participé au salon des maires de la Somme avec de nombreux contacts offrant de nouvelles perspectives de recensement sur ce département.

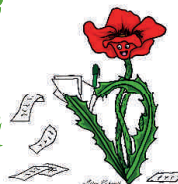


Dans le prochain numéro...

Dossier : Le colloque de l'association, l'événement de 2018 en partenariat avec le Comité Régional de la Randonnée Pédestre.

Rubrique juridique : Et pourquoi pas un arrêté municipal de bonne utilisation des chemins ruraux ?

Rencontres sur les chemins : Le drôle de garde-manger de la Pie-grièche écorcheur



Avec le soutien financier de :



Chemins du Nord Pas de Calais-Picardie,
association pour la défense des chemins ruraux des Hauts de France
1, chemin du Pont de la Planche
02 000 BARENTON-BUGNY
Tél: 06-38-10-04-85 / Fax : 03-23-79-44-73
Mail : cheminsnppicardie@naturagora.fr
Site internet : www.naturagora.fr



Le recensement des chemins ruraux est cofinancé par le FEDER



Crédits photo : Chemins du Nord Pas de Calais-Picardie sauf indications contraires sur les photos

Rédaction, conception, réalisation : Mylène ESCHEMANN